Ligue Régionale d'Escrime
OCCITANIE
Pyrénées- Méditerranée

PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE
VIDEO CONFERENCE du 5 Février 2026

Le Comité Directeur de la Ligue Régionale d'Escrime Occitanie s'est réuni en visioconférence le jeudi 5 Février 2026 en présence de Monsieur Jean-Christian CARRIE, Président de la LREO.

Membres du Comité Directeur présents :

BACCOU Patricia (Villeneuve T) BOSC Evelyne (Castres) – CHARLET Marc (Bureau Ligue) – CLAPIER Marie Line (Narbonne) – HUMBERT Bruno (MUC) – LAQUERBE Fabrice (Villefranche de R) - LE SAUX Catherine (bureau LREO) – MALHAUTIER Samuel (Alès) – MORENO Fabien (Villefranche de R) – PONTONNIER Jérémie (Castelnau LL) – COMMUN Fanny (CD 34 et Club Béziers) – HORNUS Dominique (Solution Riposte) – MALHOMME Florian (Auch ECA) – DELAUNAY Fabienne (Présidente CD11/Limoux)

Participants hors Comité Directeur : TURA Jean – BOISSIER Stéphane/BIGOT DESNEL Timothé (Castelnau LL) – FOLTRAN Daniel (Perpignan) – VILLEQUEY Sylvie/MEYZIE Nathalie/ Didier PAYA (Auvamville) – LOUBERE Lucie (TAC) – DE PAIVA Linda (ATE) – PELIZZA Laurent (Plaisance du Touch) – RUTHERFORD Agnès (2KPDP) – BOSC Evelyne (Castres) – VOLLE Christophe (Albi) – FORESTI Fabien (Narbonne) – BAUMES Géraldine (Uzège) – VANOTTI Christophe (Muret)

Le Président remercie toutes les personnes présentes et ouvre la séance. Il remercie la CTS Magali CARRIER pour le travail effectué en concertation avec les Commissions d'Armes et d'Arbitrage pour élaborer le présent règlement sportif.

ORDRE DU JOUR :

- Point 1 : Accueil par le président
- Point 2 : Approbation PV du Comité Directeur du 29/09/2025
- Point 3 : Compte rendu du Comité Directeur Fédéral du 2 Février 2026
- Point 4 : Informations CTS
- Point 5 : Vacations Maîtres d'armes et aides de la ligue.
- Point 6 : Point sur les licences
- Point 7 : Questions et informations diverses qui devront parvenir au siège de la ligue avant le 29/01/2026

1/ Accueil par le Président

Le président salue et remercie les nouveaux arrivants et enchaîne immédiatement sur l'ordre du jour.

2/ Approbation du PV du Comité Directeur du 29 Septembre 2025

Le PV est adopté à l'unanimité.

3/ Compte-rendu du Comité Directeur Fédéral du 2 février 2026

Au préalable je vais évoquer un point qui vous concerne tous qui a été porté par le Secrétaire Général de la FFE lors d'une réunion de la CPPL qui se tient en général une semaine avant le comité directeur.
Après présentation d'un Powerpoint très complet sur la situation financière des ligues, il en est ressorti que de nombreuses ligues étaient en difficulté et qu'il fallait que la FFE envisage de les aider par le biais de conventions d'autant plus qu'à court ou moyen terme les Cadres Techniques dans les ligues ne seront pas remplacés.
A la fin de l'exposé du problème, on nous a proposé comme solution une augmentation de 3€ à 5€ sur tous les engagements aux compétitions qu'elles soient nationales, régionales ou même départementales, ces sommes étant reversées à la FFE par les organisateurs.
Face à cette proposition que je trouve audacieuse, les présidents de ligue à deux exceptions près ont manifesté leur désaccord d'autant plus en ce qui me concerne qu'on ne nous a jamais garanti que c'est la totalité des sommes récoltées qui reviendrait vers les ligues.
Ce sujet sera abordé au Comité Directeur Fédéral du 9 Mars.

J'enchaine avec le compte-rendu du Comité Directeur Fédéral de lundi dernier dont le premier point de l'ordre du jour était le compte rendu de la réunion des Présidents.
Le compte rendu a été fidèle au risque de contrarier le bureau fédéral mais il faudra veiller à ce que l'on a peut-être repoussé par la porte ne revienne par la fenêtre.
Bien entendu, je vous tiendrai informé et si nécessaire nous aurons un Comité Directeur exceptionnel sur le sujet pour voir quelle devrait être notre position.
Le deuxième gros sujet de cet ordre du jour concernait la délégation para escrime.
Le Président a expliqué que cette délégation à partir de 2026 a eu lieu dans l'urgence avec une confirmation orale mi-décembre et un décret pour 4 ans au 31/12.
Il ne s'est pas étendu dessus mais cette passation n'a pas été bien acceptée par la FFH (Dominique pourrait en témoigner) qui ne fait rien pour aider à la mise en œuvre et met même des bâtons dans les roues.

Il explique ensuite que cette mise en œuvre est difficile surtout en cours de saison.
La FFE bénéficie d'un engagement sur trois ans de l'ANS pour le recrutement d'un manager para-escrime que nous connaissons bien en Occitanie puisqu'il s'agira de Maître GIORGI.
La FFE souhaite également faire le point sur le matériel Handi existant dans les clubs et dans les ligues.
Je vais juste rappeler qu'une réunion avait eu lieu au printemps sur le sujet avec les Présidents de ligue qui étaient tous favorables au projet mais qui pour trois quarts d'entre eux souhaitaient une mise en place non précipitée pour que la bascule se fasse dans les meilleures conditions.

Le dernier point important concernait les Championnats de France M17 d'Escrime Artistique, mais vous avez déjà reçu les communiqués dans les clubs.

4/ Informations CTS

Je laisse la parole à Maître Magali CARRIER pour évoquer des points importants de la vie sportive.

Au niveau national

- Rappel aux clubs concernant le plan de développement avec différents projets. Le club de Castres a fait un dossier pour le projet IEM « Institut Education Motrice ». Il est encore possible de faire des demandes pour d'autres appels à projet qui sont toujours en cours, auxquels vous pouvez répondre : le sabre laser pour les – de 13 ans et l'Escrime Artistique (fin de la campagne fin Mars – dotation en matériel) et aussi le projet de créneaux hebdomadaire pour les ados. (https://www.ffescrime.fr/je-suis-en-club/plan-federal-de-developpement/)

- Dans le règlement sportif national, ont été rajoutés les quotas pour le Challenge France M13 pour l'ensemble des ligues, avec des tours de poules et tableau d'élimination directe

- Stage national M15 Horizon 2036, qui aura lieu à Talence du 6 au 11 Juillet 2026 à toutes les armes, et le stage arbitre y sera adossé. On a toujours des jeunes d'Occitanie qui y participent chaque année.

- Délégation handisport ; accompagnement des clubs pour l'achat de sword-seat permettant de faire de l'escrime-handi qui coûte 800€, la FFE met 500€ et la Ligue participera également.

Au niveau régional

- Formation cadre au stage de Toussaint, nous avons 7 candidats en escrime olympique, pas de formation cette saison pour l'escrime artistique car il y a avait moins de 4 inscrits, il a été estimé avec Me MEYZIE que pour une bonne dynamique pédagogique il faut au moins 4 candidats.
- Formation Engarde, stage encadré par le Me DE PALMAS, sur 5 inscrits, 4 étaient présents, de bons retours des participants. Cette action est à renouveler et à renforcer les connaissances informatiques pour les organisateurs.
- Formation pro 2025/2026: 2 DESJEPS en fin de formation, certification au mois de Juin – 1 DEJEPS qui finalisera en Juillet 2026 / 2026/2027 : 3 BPJEPS en formation qui finalisent en Décembre 2026. Nous avons donc 6 personnes en formation qui doivent obtenir un diplôme RNCP
- Stages M13/M15 : Stage de Toussaint et Février à Castres, les commissions d'armes nous ont transmis les sélections. Vous avez du recevoir les premières sélections pour la filière H2036 la ½ finale
- Escrime Artistique Championnat de France M17 aux Herbiers en Mai – mise en place d'une compétition régionale en vue d'une sélection
- Championnat de France Sabre Laser, 3 compétions ont eu lieu sur le territoire (1 Albi / 2 Toulouse), 3 sélectionnés au terme de ces compétitions qui iront les 13 et 14 Février

au CN à Cannes. Après aura lieu le Championnat de France en Mai avec des quotas, l'Occitanie y sera représentée.
- Les Rencontres Régionales d'Escrime artistique d'Occitanie auront les 30 et 31 Mai près de Lupiac dans le Gers au Château Belmont
- Structures d'accession Haut Niveau, 3 en Occitanie, le CPF et le CFF de Tarbes et le CFF de Rodez, ces centres sont reconduits pour la saison 2026/2027 par la FFE
- Arbitrage : la formation est en grande difficulté sur toutes les states (Départemental, Régional et National). La CRA et la DTN travaillent sur des contenus à proposer et des formations à distance pour la rentrée 2026. On se rend compte du manque d'arbitres et d'arbitres en formation. Le contexte dans lequel évoluent les arbitres n'est pas très favorable, nous avons des retours sur des incivilités, d'agressivité de la part de certains enseignants ou d'éducateurs entre eux. Cette situation n'est plus possible, notre CTS en référera à la Commission Nationale de discipline FFE qui jugera ou pas du cas, mais qui décidera de la situation quand on sera confronté à cela. Cela commence à devenir pesant pour les organisateurs et pour les jeunes arbitres, car cela arrive pratiquement tous les week-ends.

Mme LE SAUX intervient en tant que Membre de la Commission Régional d'Arbitrage, elle demande que le DT puisse intervenir à la demande d'arbitres en difficulté sur les compétitions ou en cas de situation difficile.

Maître Carrier précise que les arbitres ont le droit de faire des erreurs, il faut aussi arrêter de les déstabiliser et de les remettre en question à postériori.

Un débat s'engage sur l'arbitrage avec différents membres de l'assemblée, qui relatent des faits et proposent des idées ou des axes pour changer les choses.

5/ Vacations des Maîtres d'Armes et aides de la Ligue

Un rappel tout d'abord, pour suivre le plan de développement de la FFE la ligue participera en liaison avec la FFE à l'achat de sword-seat à hauteur de 300€. Le club peut donc acquérir ce matériel gratuitement (500€ FFE et 300€ Ligue).

Pour les Maîtres d'Armes, nous avons pris du retard concernant la rémunération de leurs vacations lors des stages, et leur indemnisation en tant que capitaines d'équipes lors de la Fête Des Jeunes. La logique étant qu'ils soient au niveau des autres Maîtres d'armes de la zone.
Le montant proposé pour la vacation serait de passer 135€ à 150€ pour une vacation complète jour et 80€ d'indemnité pour 2 nuits.

Concernant la Fête des jeunes, actuellement les capitaines d'équipes reçoivent une indemnité pour frais de déplacement de 180€ sur justificatif. Ce capitanat désormais deviendra une journée de vacation rémunérée par la ligue à hauteur de 150€. Pour les frais de déplacements l'indemnisation se fera sur justificatifs avec un maximum de 180€ qui reste inchangée.

Cette résolution générant 2500 à 3000€ de frais supplémentaires serait compensée par la suppression de l'aide en matériel octroyée aux tireurs M15, M17 et M20 classés 2éme et 3éme du classement régional, l'aide au premier étant conservée.

Une participation de 10€ lors des stages d'arbitrage sera également demandée aux stagiaires pour les frais de repas.

Après discussion les différentes propositions sont adoptées.

6/ Point sur les licences

La baisse de 13% est un peu inférieure aux prévisions,
Certains clubs ont connu des turbulences passagères et de belles progressions pour d'autres Couffouleux, Plaisance du Touch
48 clubs affiliés, 2 ont plus de 250 licenciés, 9 entre 100 et 140 licenciés et 70% en dessous de 100, la marge de progression existe.
A noter qu'avec 3387 licenciés au 31/12 si on considère l'année post olympique comme hors concours, il s'agit du meilleur résultat depuis la fusion des ligues.

7/ Questions et informations diverses.

Il n'y pas de questions diverses.

La ligue informe qu'elle va se séparer d'un des deux bureaux du siège ce qui à terme génèrera une économie de 2600€ environ, (loyer, assurance, ménage)

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traité, et sans autre question, le Président remercie l'assemblée et lève la séance.

Jean-Christian CARRIE

Président de la LREO

